

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2020

Date de la convocation : 31 janvier 2020

Présents:

BANDELIER Luc; CALVAT Lylian; COURCIER Valérie; COURGEY Françoise; DELARUE Yoran; DURAND Valérie; GUILLAMO Annie; JUAREZ Emilio; LE BRAS Antoinette; MARECHAL Cyril; MÉNÉTRIER Claude; OPPER Evelyne; PARIS Gisèle; PRAOM Christian; PEYRARD Dominique; RAGUENET Jean-Claude; RIOUX Chrystelle; ROGNON Michel; VIENNET Alain

Excusés:

FABREGUES Daniel

procuration Emilio JUAREZ

Absente:

PEREIRA Christelle

Madame Antoinette LE BRAS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 11 DECEMBRE 2019

Le compte rendu du Conseil du 11 décembre 2019 n'appelle pas de commentaires particuliers. Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose de mettre le point 8 « subvention exceptionnelle 2020 pour le Comité de Jumelage » en premier. Adopté à l'unanimité

Il propose également d'ajouter un point supplémentaire en commission Urbanisme « convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour un point de compostage collectif 1 rue du Marais ». Adopté à l'unanimité

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

1. <u>Subvention pour le comité de jumelage 2020 (décision)</u>

Après information du président du Comité de Jumelage avant la séance du Conseil, M. le Maire met au vote le principe d'une participation financière de la commune pour la manifestation qui aura lieu du 14 au 17 mai 2020.

Sur proposition de M. C. MARECHAL, la somme allouée est accordée pour 15 000 € au lieu de 10 000 € initialement prévue.

DELIBERATION N° 2020 02 04

Le maire informe les Conseillers du projet du Comité de Jumelage pour fêter les cinquante ans de jumelage avec Heckendalheim et les vingt cinq ans avec Piteglio.

Cette manifestation qui aura lieu du 14 au 17 mai 2020 requiert la participation financière de la Commune.

En conséquence, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

De participer pour 15 000 € à la manifestation organisée en 2020 par le Comité de Jumelage. La somme sera inscrite au budget primitif au compte 6574 de l'exercice 2020.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION PATRIMOINE COMMERCE ENVIRONNEMENT

2. <u>Approbation du Schéma Départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage</u> du Doubs 2020-2025 (décision)

M. le Maire souhaite présenter un résumé du schéma départemental présenté sur 75 pages.

Après un état des lieux des précédentes années 2014 à 2019 sur les actions d'accompagnement social, le pilotage et l'animation menés par différents intervenants associatifs et institutionnels, le schéma présente les équipements par Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui en a récupéré la compétence depuis la loi du 7 août 2015.

Le schéma fait ensuite un diagnostic sur le fonctionnement des équipements et sur l'évolution des modes d'occupation et des problématiques sur les aires permanentes d'accueil, mais aussi sur les stationnements illicites et l'organisation des grands passages.

D'où l'analyse des besoins restant à satisfaire et l'élaboration d'un programme d'actions territorialisé défini pour la prochaine période 2020-2025.

- M. C. PRAOM remarque que ces problématiques de compétences se heurtent au pouvoir de police du Maire et que cette difficulté n'est pas relayée par la préfecture.
- M. E. JUAREZ précise que les aires d'accueil étaient obligatoires seulement pour les communes de plus de 5000 habitants. C'est M. FOUSSERET qui a incité les petites communes de l'agglomération de se doter d'aires.
- Mme V. COURCIER indique que si l'aire a été créée à Saône c'est parce que cela devait éviter les stationnements illicites.
- M. le Maire dit que les stationnements illicites existent parce qu'il n'y a pas suffisamment d'aires. Par ailleurs, sur la commune de Saône, malgré ses demandes répétées pour régler le problème des stationnements illicites, il n'a obtenu aucune réponse ni de l'agglomération ni de la préfecture.
- M. C. PRAOM dit que la situation est la même pour la commune de Mamirolle dont l'aire a été également fermée. Il découvre qu'il existe des terrains familiaux dans cette commune et trouve cela surprenant.
- M. A. VIENNET trouve regrettable que les équipements de l'aire de Saône aient été détruits, et bien que réparés par l'Agglomération, détruits à nouveau, ce qui a conduit à sa fermeture définitive. Il indique que le schéma ne semble pas proposer de solutions pour les groupes qui demeurent de façon constante sur Saône et Mamirolle.
- Il dit être étonné que le terrain familial de Mamirolle soit doté de ce statut car, précisément ce terrain est privé et il n'y pas de place supplémentaire par rapport aux familles résidant de façon permanente.
- M. A. VIENNET demande au Maire de questionner l'actuel président du Grand Besançon Métropole sur le devenir du terrain de l'aire de Saône. Quid des installations ? Il y aura-t-il un démantèlement et dans quelles conditions, avec dépollution obligatoire ? Après cet échange le Maire passe au vote.

DELIBERATION N° 2020 02 03

Le maire informe les Conseillers que conformément à la loi N° 2000-614 du 5 Juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage doit faire l'objet d'une révision selon une périodicité d'au moins six ans. Ainsi le schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage du Doubs est-il reconduit pour la période 2020-2025.

Celui-ci fait un état des lieux et le constat des difficultés rencontrées concernant la gestion des aires d'accueil du département. Pour la période 2013 – 2018 par exemple, l'aire de Saône contenant 10 places a été réhabilitée, ouverte puis fermée. Depuis cette fermeture, la commune doit gérer des stationnements illicites récurrents.

Le schéma propose un programme d'actions pour la période 2020-2025 qui seront mises en application en fonction des territoires identifiés par Etablissement Publics de Coopération Intercommunale.

Pour information le Maire rappelle que l'aire d'accueil de Saône est définitivement supprimée sur le territoire du Grand Besançon Métropole pour le schéma 2020-2025.

Etant directement intéressée par les stipulations du schéma, la commune de Saône doit donner un avis sur ce schéma.

En conséquence, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, par 1 voix pour, 19 abstentions,

EMET un avis favorable concernant le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Doubs pour 2020-2025.

Toutefois M. le Maire veut signaler que, peu ou prou, rien n'a été fait depuis la fermeture de l'aire de Saône comme il avait été spécifié lors de la réunion de juin 2018 concernant cette fermeture.

Adopté par 1 voix pour, 19 abstentions

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES

3. Repas des aînés (information)

Mme A. LE BRAS remercie les 13 participants (élus et membre du CCAS), ainsi que quelques uns de leurs conjoints pour la préparation, le service et le rangement.

257 repas ont été servis. Le coût total s'élève à 6 245.29 € comprenant le traiteur, le pain, les galettes, les boissons, l'animation, les frais de droits d'auteur, les dépenses pour décoration des tables.

32 chèques de 20 € ont été encaissés correspondant aux personnes et conjoints n'ayant pas l'âge requis.

4. Distribution des colis (information)

Mme A. LE BRAS indique que 82 colis ont été distribués aux administrés par les élus. 25 ont été remis aux résidents de l'EHPAD le 18 janvier lors de l'après-midi des vœux aux résidents et au personnel. Un coût total de 1 867.20 € a été enregistré.

5. Gym seniors (information)

Mme A. LE BRAS informe les élus que les séances reprendront le 1er avril prochain. Elles auront lieu tous les mercredis de 8:30 à 9:30 salle Guinemand et se termineront le 1er juillet. L'information passera en temps utile sur les panneaux lumineux, le prochain Saône-actu ne devant être distribué que le 1er avril. La participation à ce cycle Equilibre en Bleu de 12 séances reste inchangée soit 33 € par personne.

6. Séjour ANCV 2020 (information)

Mme A. LE BRAS indique que le CCAS s'est réuni le 15 janvier pour faire le choix de la destination 2020. La semaine de vacances proposées aux administrés aura lieu à L'Isle sur la Sorgue dans le Vaucluse du 1^{er} au 8 octobre 2020. Le tarif est de 397 €. L'aide de l'ANCV est de 160 € pour les personnes éligibles. Comme l'an dernier, toutes les informations paraîtront dans le prochain Saône-Actu. Les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie.

COMMISSION COMMUNICATION – JEUNESSE ET SPORTS

- 7. Tarifs pour la mise à disposition de salles du complexe sportif (décision)
- 8. Convention de mise à disposition exceptionnelle des salles communales (décision)
- M. L. BANDELIER informe les élus que des demandes de la part d'association extérieures à Saône pour une location ponctuelle des salles du complexe sportif sont enregistrées en Mairie. La Commission a donc élaboré un projet de convention et fixé des tarifs relatifs aux salles des gymnases. Il précise que la location ne peut avoir lieu que si la salle est disponible.
- M. C. MARECHAL souhaite préciser que la convention peut servir au-delà des salles listées sur le tableau tarifaire comme par exemple pour le bâtiment de la Messarde ou la salle d'activités de l'école élémentaire.
- M. A. VIENNET demande si la commission s'est renseignée sur la légalité concernant la distinction entre les associations extérieures et les autres associations pour l'application de tarifs. Cela lui semble être un mode discriminatoire qui ne peut pas s'appliquer.
- Mme V. COURCIER indique que pour la mise à disposition des salles des bâtiments scolaires, la commission des affaires scolaires n'a pas été interrogée.
- M. le Maire souhaite que les vérifications soient faites sur la légalité d'application des tarifs, et qu'une liste exhaustive des salles susceptibles d'être mises à disposition soit prête afin de mettre ce point au vote lors du prochain Conseil.

COMMISSION ADMINISTRATION - FINANCES

9. <u>Modification de l'indice de rémunération du coordonnateur INSEE suite à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2020 (décision</u>

DELIBERATION N° 2020 02 01

Le maire rappelle à l'assemblée la désignation du coordonnateur d'enquête pour le recensement 2020 décidée en séance du conseil municipal du 11 juillet 2019 par délibération n° 2019 07 10.

L'indice de rémunération choisi était l'Indice majoré 326.

Or depuis le 1^{er} janvier 2020, cet indice entraîne une rémunération horaire inférieure à celle du SMIC.

En conséquence, après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE

- de modifier le montant horaire brut du contrat du coordonnateur qui correspondra à l'Indice Majoré 329.

Adopté à l'unanimité

M. M. ROGNON souhaite informer les élus qu'une enveloppe déposée par les agents recenseurs dans sa boite aux lettres ne lui était pas destinée et que les informations données dans le courrier donnait des délais très courts et ayant dépassé la date de dépôt du courrier.

Mme M. GIRAULT, informe les élus que cette campagne a été assez mal préparée par l'INSEE qui testait de nouveaux modes de recueil des données. Ce qui n'a pas facilité la tâche des agents

recenseurs sur le terrain. De plus le recueil par internet est appliqué sur un nouveau portail informatique qui a du gérer pas mal de dysfonctionnements par rapport aux identifiants, mots de passe, mauvais adressage etc. Pour autant le taux de réponse est de l'ordre de 80 %.

10. Dépenses d'investissements à autoriser avant le vote du budget (décision)

DELIBERATION N° 2020 02 02

Vu l'article L 1612.1 du CCT,

Dans l'attente du vote du budget, le Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements ouverts l'année précédente dans les budgets, exception faite des crédits votés sous la forme d'autorisations de programme/crédits de paiement et hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, il est proposé

- d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal selon le tableau ci-dessous :

Ouverture de crédits dans la limite de 25 % des investissements votés l'année précédente (4 057 287 €) soit 1 014 321 €.

Ouverture des crédits Imputation budgétaire TTC
Plantations place de la liberté – Pépinières St Jean 2121 786.60 €
Borne Urbaflux enterrée pour le Marché – Ent BALANCHE 21533 6 831.36 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement, avant le vote du budget

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

Adopté à l'unanimité

COMMISSION URBANISME- VOIRIES ET RESEAUX DIVERS

11. Etat des demandes d'urbanisme (information)

Saône - Etat des demandes d'autorisation et d'information au (Urbanisme, ERP, enseigne/publicité, droit de

mardi 21 janvier 2020

	préemption, vent	e en liquidation)				
N° de dossier	Déclarant Identification	Adresse du terrain	Date dépôt initial	Date limite	Objet de la demande	Décision
			muai	o mad dollon		
CERTIFICAT OPÉRATIONNEL (C	D'URBANISME ADMINIS CUb)	TRATIF (CUa) /				
CUa02553219C0057	SCP BRUCHON BARTHELEMY POLATLI 20 Grande Rue 25800 VALDAHON	28 Avenue de la Gare 25660 Saône	14/11/2019	14/12/2019	Simple information	04/12/2019
CUa02553219C0058	SCP ZEDET 17C Rue Alain Savary 25000 Besançon	28 rue Alix Champlon 25660 Saône	15/11/2019	15/12/2019	Simple information	04/12/2019

CUa02553219C0059	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	16 rue de la Corvée 25660 Saône	16/11/2019	16/12/2019	Simple information	04/12/2019
CUa02553219C0060	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	8 et 10 Grande Rue 25660 Saône	16/11/2019	16/12/2019	Simple information	04/12/2019
CUa02553219C0061	SCP Etienne VUILLAUME Notaire associé	8 rue des Perrières 25660 Saône	19/11/2019	19/12/2019	Simple information	04/12/2019
CUa02553219C0062	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	26 Grande Rue 25660 Saône	26/11/2019	26/12/2019	Simple information	04/12/2019
CUa02553219C0063	RACLE COLIN Associés 2D Rue Isenbart 25000 Besançon	9 rue de la Mairie 25660 Saône	27/11/2019	27/11/2019	Simple information	04/12/2019
CUa02553219C0064	RACLE COLIN Associés 2D Rue Isenbart 25000 Besançon	5 rue de la Fontaine 25660 Saône	27/11/2019	27/11/2019	Simple information	18/12/2019
CUa02553219C0065	SCP ZEDET ET PETIT - Maître ZEDET Christian - 16 Place Courbet - BP 065 - 25290 Ornans	13 rue de l'Industrie 25660 Saône	02/12/2019	02/01/2020	Simple information	20/12/2019
CUa02553219C0066	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	7 rue de la Mairie 25660 Saône	05/12/2019	05/01/2020	Simple information	23/12/2019
CUa02553219C0067	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	23 rue du Pied de Roche 25660 Saône	06/12/2019	06/01/2019	Simple information	23/12/2019
CUa02553219C0068	SCP MARCONOT CLEMENT 7 place Jean Moulin 25660 Saône	57F rue Louis Pergaud 25660 Saône	19/12/2019	19/01/2020	Simple information	24/12/2019
CUb02553219C0056	Maître COMPAGNE André - 135 rue de Dole - BP 2102 - 25000 Besançon	8 rue du Hameau 25660 Saône	21/03/2019	21/04/2019	Division parcellaire en vue de construire - Construction d'une maison individuelle	Refusé
DÉCLARATION	PRÉALABLE DE TRAVAUX	(DP)			marriagona	
DP02553219C0064	LHOMME Béatrice	13 rue du Colombier 25660 Saône	24/12/2019	24/01/2020	Création d'une pergola toit vitré avec store sur terrasse ouest	En cours d'instruction
DP02553219C0065	BLANCHOT Eric et Valérie	14 rue du Fourney 25660 Saône	24/12/2019	24/01/2020	Création d'une piscine enterrée de 25,56 m²	En cours d'instruction
DP02553219C0061	GUILBERT Nicolas	13b rue de l'Etoile 25660 Saône	13/11/2019	13/12/2019	Création d'une extension	Accordée
DP02553219C0062	SCI NALEELA - Représentant : FINOT Pierre	8 rue du Lac 25660 Saône	03/12/2019	03/01/2020	Rectification extension Création places de stationnement et muret périphérique	Accordée
DP02553219C0063	BILLEREY Olivier	8 rue des tilleuls 25660 Saône	24/12/2019	24/01/2020	Création d'une clôture en aluminium sur un muret	Accordée avec prescriptions
PERMIS DE CONSTRU	JIRE (PC)					
PC02553219C0014	SCI DN Représentant : DUSSAUCY Quentin	Rue de l'Industrie 25660 Saône	03/06/2019		Salle de sport - salle de séminaire - bureaux	En cours d'instruction - Incomplet
PC02553219C0016	SCI DU PETIT FRENE Représentant PERRETANT Jean- François	6 rue du Petit Frêne 25660 Saône	25/06/2019		Restructuration du bâtiment	En cours d'instruction - Incomplet
PC02553219C0017	COTE Brigitte	8 rue du Lac 25660 Saône	16/09/2019		Rénovation d'une partie d'un bâtiment existant	En cours d'instruction - Incomplet

PC02553219C0021	SCI LA FONTAINE Représentant : CLIMENT Jean-Pierre		11/10/2019	11/03/2020	Construction d'un magasin BIO	En cours d'instruction	
PC02553219C0022	Aurélien GUICHARDON	3 rue Alix Champlon 25660 Saône	03/12/2019	03/02/2020	Extension d'une maison individuelle	En cours d'instruction	
PC02553219C0023	CHARDON Alexandra	Rue de la Poste 25660 Saône	09/12/2019	09/02/2020	Aménagement d'un entrepôt en cabinet médical		
PC02553217C0004M 01	MAISONS CONTOZ	3 rue de la mairie 25660 Saône	23/12/2019	23/03/2020	Modification des façades, des ouvertures et de la toiture	En cours	
PC02553219C0012M 01	SCI MORIN	12 rue de l'Etoile 25660 Saône	08/01/2020	08/04/2020	Construction d'un local technique, création d'un enrochement et modification de texture d'un mur d'agrément	En cours d'instruction	
PC02553219C0001M 01	SCI SAF - Représentant : M. LARAND Yves	10 rue de la Mairie 25660 Saône	10/01/2020	10/04/2020	Création d'un appartement supplémentaire à la place d'un local professionnel (lot 1) et réalisation de 4 garages à la place de 4 places de parking	En cours d'instruction	
PC02553219C0018	GENDRON Odile	24 rue du Hameau 25660 Saône	27/09/2019	27/11/2019	Maison individuelle	Certificat de non opposition à la décision tacite du permis de construire	
PC02553218C0010M 02	BAZIN Olivier	12 rue de l'Etoile 25660 Saône	03/10/2019	03/01/2020	Réhabilitation d'une maison existante (aménagement de 10 logements)	Accordées avec prescriptions	
PC02553219C0019	SCI LA FONTAINE Représentant : CLIMENT Jean-Pierre	ZA "La Louvière" - Rue de la Louvière 25660 Saône	09/10/2019	09/01/2020	Construction d'un bâtiment industriel	Accordée avec prescriptions	
PC02553219C0020	GAEC DE LA PRAIRIE Représentant : BALANCHE Benoit	Lieudit "Sèche Pré" 25660 Saône	09/10/2019	09/01/2020	Agrandissement d'un bâtiment agricole	Annulation - Retrait de la demande en cours d'instruction	
RECOURS		*Recours au tribunal administratif de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553218C0003 - Décision du TA confirmant la décision par arrêté M, le maire *Recours gracieux de tiers sur la décision du permis de construire n°PC02553219C0006 *Mise en demeure SCI SAF sur le permis de construire n°PC02553219C0001 non conformité et modifications non déclarées					
PERMIS D'AMENAGER	R (PA)						
PA02553219C0001	LABBACI Alexis	Rue des Planchettes / Lieudit "sur les crevasses" 25660 Saône	18/11/2019	27/02/2020	Lotissement "Le Clos des Planchettes"	En cours d'instruction. Transmission au GBM pour instruction	
AUTORISATION DE TRAVAUX (AT) POUR LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)							
AT02553219C0008 Rattaché au PC02553219C0014	SCI DN Représentant : MARION Nicolas	Rue de l'industrie 25660 Saône	08/08/2019		Salle de sport - salle de séminaire - bureaux	En cours d'instruction - Incomplet	
AT02553219C0010 Rattaché au PC02553219C0017	COTE Brigitte	Rue du Lac 25660 Saône	16/09/2019		Magasin de vente	En cours d'instruction - Incomplet	
AT02553219C0011 Rattaché au PC02553219C0021	SCI LA FONTAINE Représentant : CLIMENT Jean-Pierre	ZA "La Louvière" - Rue de la Louvière 25660 Saône	11/10/2019	01/03/2020	Magasin BIO	En cours d'instruction	
AT02553219C0007	LES DEMOISELLES DU MARAIS	10 rue de la Mairie 25660 Saône	07/08/2019	07/12/2019	Prêt à porter	Accordée avec prescriptions	

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÈNER (DIA)							
N° de dossier	Vendeur	Acheteur	Date dépôt initial	Date limite d'instruction	Adresse du bien	Application Droit de Préemption Urbain (DPU) simple	
DIA2019-47	SUSINI Dominique	MAGNENET Arnaud	04/12/2019	04/02/2020	8 rue des Perrières 25660 Saône	Non	
DIA2019-48	HUMBERTJEAN Karine	MALLEN Jérome	06/12/2019	06/02/2020	23 rue du pied de Roche 25660 Saône	Non	
DIA2019-49	TASLIGOL Mustafa	SCI LESARD	12/12/2019	12/02/2020	7 rue de la Mairie 25600 Saône	Non	
DIA2019-50	VUILLEMIN JEAN LOUIS	MARTIN Michel	26/12/2019	26/02/2020	57F Rue Louis Pergaud 25660 Saône	Non	
DIA2019-51	MAION Jean Louis	ALEIX-ROUSSEY Marie- Nelly	26/12/2019	26/02/2020	26 Grande rue 25660 Saône	En cours d'instruction	
DIA2020-01	MAION Jean Louis	ALEIX-ROUSSEY Marie- Nelly	20/01/2020	20/03/2020	26 Grande rue 25660 Saône	En cours d'instruction	
DIA2020-02	SCI L'ETOILE	Bruno KOHLER Magali CALVAT	21/01/2020	21/03/2020	13 rue de l'Etoile 25660 Saône	Non	

12. Convention d'autorisation d'occupation du domaine public pour un point de compostage collectif 1 rue du Marais (décision)

M L. CALVAT informe les élus de la demande d'un point de compostage collectif au 1 rue du Marais.

Pour cela il est nécessaire d'autoriser une occupation du domaine public par une convention qui définit les conditions de cette occupation

M. C. PRAOM indique qu'il s'abstient car il considère que les composteurs doivent être inclus dans la copropriété et prévus par le permis de construire.

DELIBERATION N° 2020 02 05

M. Lylian CALVAT indique que le Sybert a sollicité la commune de Saône pour l'implantation de 3 composteurs pour un immeuble collectif situé au 1 rue du marais 25660 Saône à la demande de ses résidents. L'emprise est de 8 m² situé sur le domaine public, hors voirie. L'exploitation et l'usage de cet espace vert public est de la compétence de la commune de Saône.

Une convention doit être établie entre la commune de Saône et les référents de l'immeuble collectif qui définit les conditions de la mise à disposition de cet espace public et la gestion de la zone de compostage.

En conséquence

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 19 voix pour, 1 abstention,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec les référents de l'immeuble définissant les modalités de mise à disposition de l'espace public et de la gestion du site de compostage.

Adopté par 19 voix pour, 1 abstention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

a) Travaux Salle du Conseil : M. le Maire informe les élus que des travaux supplémentaires seront à réaliser pour la consolidation du sol de l'actuelle salle du Conseil. L'architecte viendra présenter ce dossier au prochain Conseil

- b) Tour de l'Avenir : Celui-ci fera une étape à Saône les 11 et 12 août prochains.
- c) M. C. PRAOM informe que le 4 avril prochain, aura lieu à l'Espace du Marais, la journée des Anciens Sapeurs-Pompiers
- d) M. L. BANDELIER rappelle qu'il sollicitera tous les Conseillers pour tenir les bureaux de vote et pour les postes d'assesseurs au dépouillement par un doodle.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire,

Yoran DELARUE,

Le Rapporteur,

Antoinette LE BRAS